

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Objectifs

La formation professionnelle doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de comportements professionnels concourant ensemble à l'obtention du diplôme et à l'entrée sur le marché de l'emploi.

Elle est donc un moment important de la formation et doit à ce titre, pour être en interaction avec la formation donnée en établissement de formation, être préparée en liaison avec tous les enseignements professionnels voire généraux si cela semble nécessaire.

Les activités confiées à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire au cours de sa formation en milieu professionnel, en adéquation avec celles définies dans le référentiel des activités professionnelles, doivent développer :

- les compétences et comportements professionnels répertoriés dans le référentiel de certification,
- des aptitudes nécessaires pour évoluer dans le métier.

I - Modalités de la période de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel fait l'objet obligatoirement d'une convention s'appuyant sur les éléments présentés dans la note de service n° 2008-176 du 24-12-2008 MEN - DGESCO A2-3.

Les dispositions générales de la convention sont complétées par une annexe pédagogique et une annexe financière qui doivent être signées par le chef d'établissement, le représentant de l'entreprise et l'élève, ou son tuteur s'il est mineur (articles 1 à 3).

La convention :

1. affirme le statut scolaire des élèves suivant la formation en milieu professionnel et la responsabilité pédagogique de l'établissement scolaire,
2. fixe les modalités de couverture en matière d'accident du travail et de responsabilité civile.

L'annexe pédagogique :

1. précise les objectifs et les modalités de formation (durée, calendrier, contenu),
2. fixe les conditions d'intervention des professeurs,
3. fixe les modalités de la participation des professionnels à la formation des élèves,
4. prévoit les modalités du suivi et de l'évaluation de la formation, en vue de l'examen.

II - Organisation de la formation en milieu professionnel

Voie scolaire

Pour le CAP Opérateur/Opératrice Logistique, la durée de la formation en milieu professionnel est de 16 semaines. Il est souhaitable que cette période de formation soit fractionnée en quatre séquences réparties sur les deux années. La place et la durée de ces séquences sont laissées à l'initiative de l'établissement en accord avec les entreprises d'accueil. Chacune de ces séquences ne peut être inférieure à une durée de trois semaines.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, l'élève qui a obligatoirement la qualité de stagiaire et non de salarié fait l'objet d'un suivi par un tuteur désigné au sein de l'entreprise, laquelle partage la responsabilité de ce moment de formation avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire.

Pour chaque séquence de formation, les activités et situations professionnelles sont envisagées au préalable par le tuteur d'entreprise et le responsable pédagogique dans un document de suivi qui tient compte d'objectifs spécifiques définis par l'enseignant.

La formation en milieu professionnel doit être organisée en complémentarité avec la formation dispensée en établissement scolaire.

L'établissement d'accueil doit trouver pour chaque élève un lieu d'accueil pour les périodes en entreprise. La recherche et le choix de l'entreprise relèvent de l'équipe pédagogique qui doit prendre en charge les contacts nécessaires. Sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent contribuer à cette recherche.

Voie de l'apprentissage

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes de cette formation.

Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus.